



**LE DISPOSITIF RÉSERVÉ AUX COMMUNES
JUSQU'À 5 000 HABITANTS**

LA MUSIQUE, UNE FORTE DEMANDE DE VOS ADMINISTRÉS*

73%

des Français

déclarent que la musique occupe **une place importante dans leur vie**

85%

des Français

déclarent que les activités liées à la musique sont importantes pour **l'attractivité et le bien-être des habitants d'un territoire**

84%

des Français

déclarent que l'expérience collective de la musique (concerts, bals...) renforce **le lien social et permet de lutter contre l'isolement**

N°1

Les municipalités citées en premier comme **acteur ayant un rôle à jouer pour faire vivre les activités musicales**, devant les professionnels et les associations



1. LES FONDEMENTS DE NOTRE INTERVENTION

sacem

LE DROIT D'AUTEUR

- La loi prévoit aux articles L.122-4 à L.335-10 du CPI, que l'auteur doit donner son autorisation et percevoir une rémunération **pour la diffusion publique** et la reproduction de ses œuvres.
- Les auteurs ont créé la Sacem il y a plus de 170 ans et l'ont mandatée pour **délivrer les autorisations, collecter leur rémunération et la répartir** aux différents créateurs.
- Les tarifs de la Sacem sont fonction du service rendu par la musique et **sont négociés avec des organismes représentatifs** de chaque secteur, comme l'**AMF** pour les communes.
- **Nos tarifs sont publics** et disponibles sur notre site [sacem.fr](https://www.sacem.fr).

TOUTE LA MUSIQUE, UN SEUL INTERLOCUTEUR

- **La Sacem** représente tous les ayants droit de la musique :
 - **L'auteur**, qui écrit les paroles d'une œuvre musicale
 - **Le compositeur**, qui écrit la musique
 - **L'éditeur** qui gère les droits des auteurs et compositeurs et les représente
- ...Et également, lorsque de la musique enregistrée est diffusée en public, via un mandat confié par **la Spré** :
 - **Les interprètes et leurs musiciens**
 - **Les producteurs** de disque



2. LA SACEM ET SES MISSIONS



LA SACEM, SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF



**Fondée et gérée
par ses membres :**
les auteurs, compositeurs
et éditeurs de musique

**SON MODÈLE ÉCONOMIQUE
EST CELUI D'UNE COOPÉRATIVE**

sacem



**La musique accompagne nos vies et, depuis 1851,
la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.**



**PLUS DE
85 % DES SOMMES
COLLECTÉES
REVERSÉES**
aux créateurs et éditeurs.



**PLUS DE 96
MILLIONS
D'ŒUVRES**
françaises et
internationales.



**PLUS DE 450 000
CRÉATEURS
ET ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS**



**PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION**
des auteurs, compositeurs
et éditeurs.



**PLUS DE 3 600
PROJETS
SOUTENUS**
un acteur culturel
local engagé.



**PLUS DE 60
BUREAUX
RÉGIONAUX**
en France métropolitaine
et outre-mer.

sacem

La Sacem | Votre partenaire musique



3. LA SACEM ET LES TERRITOIRES

UN ACTEUR CULTUREL LOCAL ET ENGAGÉ

- Un maillage dense du territoire : **plus de 60 bureaux régionaux**
- **Des équipes locales** au plus près des diffuseurs et des créateurs locaux
- Un budget d'Action culturelle qui permet de **soutenir financièrement de nombreuses initiatives en région** (artistes, festivals, salles de spectacle, petits concerts...) : 80% des projets soutenus le sont en dehors de l'Ile De France.
- **De nombreuses réductions pour favoriser la diffusion de musique partout en France :**
 - déclaration préalable
 - adhésion à un organisme représentatif de chaque secteur
 - saisonniers
 - petits cafés
 - gîtes
 - associations d'Education Populaire ou d'Intérêt Général
 - dons caritatifs ...



DES SERVICES GRATUITS POUR TOUS LES DIFFUSEURS



- **Un label** pour soutenir les commerçants indépendants qui diffusent de la musique

- **Des conseils et des réductions** pour les organisateurs d'événements et les établissements qui diffusent de la musique



- Un accès à **des centaines d'artistes locaux**, membres de la Sacem, pour favoriser la culture de proximité

- **Des soutiens financiers** pour les établissements qui diffusent des artistes Live sur tout le territoire



sacem

- **Sacem.fr : le site** qui permet de gérer sa relation avec la Sacem en toute autonomie et en toute simplicité



4. LA SACEM ET LES COMMUNES

sacem

UN FORFAIT SIMPLE ECONOMIQUE ET COMPLET

- **Une déclaration unique et rapide** : vous effectuez une seule déclaration pour toutes vos diffusions musicales de l'année.
- **La simplicité** : la déclaration s'effectue avec un chargé de clientèle par e-mail, téléphone ou lors d'une visite. Nous la renouvelerons chaque année.
- **Un tarif tout compris** : événements, équipements, site internet et attentes téléphoniques
- **Un budget maîtrisé** : Vous connaissez à l'avance votre budget annuel de droits d'auteur
- **La sécurité juridique** : vous avez l'assurance de respecter la législation



UN BUDGET QUI DÉPEND DE LA POPULATION DE LA COMMUNE ET DU NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS

POUR LES COMMUNES JUSQU'À 500 HABITANTS
QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS

FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE
(droits Spré inclus)

152,01 € TTC

POUR LES COMMUNES DE 501 À 5 000 HABITANTS

	FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE (droits Spré inclus)		
	501 à 2 000 habitants	2 001 à 3 500 habitants	3 501 à 5 000 habitants
3 événements	205,21 € TTC	287,29 € TTC	359,12 € TTC
6 événements	348,87 € TTC	488,40 € TTC	610,50 € TTC
Par événement supplémentaire	40,70 € TTC	56,98 € TTC	71,22 € TTC

Ces tarifs incluent la réduction



Cette réduction prévue dans le Code de la propriété intellectuelle est réservée aux communes

sacem

QU'EST-CE QUE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE ?

Le nombre d'habitants de la commune retenus par l'accord Sacem-AMF est l'addition de :

- **la population permanente** de la commune
- **la population non permanente** de la commune, pondérée de 50% et définie selon le dispositif prévu par le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations de tourisme



CE QUI EST INCLUS

- **Tous les événements organisés par la commune** au cours duquel de la musique est diffusée, **dans la limite de 20€ de prix d'entrée et de 5 000€ de budget** :
→ Concerts, Bals, Soirées dansantes, Vide-greniers...
- **Les événements organisés par les associations** uniquement si :
 - Il s'agit de la fête de la musique, d'une fête nationale, locale ou à caractère social
 - Une délibération en conseil municipal est intervenue pour en déléguer l'organisation
- **Tous les équipements** que vous pouvez sonoriser :
→ Piscines, Gymnases, Médiathèques...
- **Toutes les diffusions** publiques :
→ Musique live, Musique enregistrée, Télévision, Site internet, Attente téléphonique...



CE QUE VOUS POUVEZ AJOUTER

→ Les écoles de la commune

- **Vous pouvez souscrire au forfait 1 an de musique à l'école** qui permet :
 - **d'organiser un nombre illimité d'évènements** : fêtes, kermesses, goûters, carnivals, animations, concerts, spectacles divers, activités d'éveil ou de loisirs...
 - **de sonoriser les espaces communs** de vos établissements (halls et couloirs, cours de récréation, espace de restauration, sonnerie interours...)

69,11 € HT*
par an

Musique live uniquement

120,25 € HT*
par an

Musique live et Musique enregistrée

* Sacem et Spré comprises / par établissement

sacem

ON FAIT LE POINT ?

The logo for Sacem, featuring the word "sacem" in white lowercase letters inside a red speech bubble shape. The bubble has a tail pointing towards the bottom left.

sacem

Ensemble faisons vivre la musique

Merci !

